



Refus de prise en charge d'un sinistre

Par **thierrydjamila**, le **11/02/2019** à **20:37**

Bonsoir,

le juge rejette notre demande d'indemnisation pour cause de nullité du contrat en cours prétextant que nous avons fait une fausse déclaration n'ayant pas précisé que notre précédente assurance avait résilié notre contrat.

Y-aurait-il une jurisprudence pour contester ce jugement sachant que "cette fausse déclaration de notre part" n'était en aucun cas intentionnelle et même connue de la part de notre conseiller bancaire.

Par **OUERFELLI**, le **12/02/2019** à **00:31**

Bonjour,

il faut vous adresser a un avocat spécialisé dans ce domaine,

en ma connaissance, il sera difficile de contre dire un juge car il se base sur la jurisprudence et le droit en assurance.

Bien cordialement